

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°14

OBJET : FINANCES LOCALES

DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS VERT – ÉCLAIRAGE

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Monsieur Kewar CHEBANT expose :

Un diagnostic de l'éclairage public de l'ensemble de la commune de Bègles a été réalisé en 2012.

Il a permis de connaître le degré de vétusté de chaque éclairage définissant un ordre de remplacement. Suite à cela, un plan d'actions a été mis en place entre 2013 et 2020 pour renouveler le parc d'éclairage public avec un budget moyen alloué par année de 237.5 K€. Il a permis de remplacer 2574 lampes, 307 mâts de 3,5 m, 262 mâts de 8 m et 466 lanternes.

Afin de poursuivre cet effort conséquent de réduction de la consommation énergétique et de mise aux normes, ce plan a été prolongé de 4 ans de 2021 à 2025 avec un budget moyen alloué par an de 50 K€ TTC (41.667 K€ HT). L'objectif est de remplacer toutes les lampes d'1/4 par an (environ 1 000 lampes), afin que toutes les lampes aient été remplacées et qu'un roulement se mette en place (durée de vie d'une lampe 3 à 5 ans).

L'enfouissement des réseaux d'éclairage est couplé à ce plan de relamping. À ce titre 339 K€ TTC (282.5 K€ HT) sont prévus au budget 2023. L'enfouissement est réalisé à l'occasion de travaux de voirie et évite notamment la pollution visuelle.

L'ensemble de ces travaux s'élève au total à 407.5 K€ HT et sont tout ou parties susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert à hauteur maximale de 80% du montant hors taxes du projet, soit 326 K€, le solde étant financé par l'autofinancement communal soit 81.5 K€.

LIBELLES DES TRAVAUX	DESTINATION/SITE	Budget 2023 TTC	2023 HT	Démarage prévisionnel	Prévisionnel 2024 HT	Prévisionnel 2025 HT	
Relamping espace public	Ville	50 000 €	41 667 €	Avril 2023	41 667 €	41 667 €	
Travaux éclairage public - Enfouissement des réseaux	Buisson/Newton	80 000 €	66 667 €	A partir de mai en fonction de l'avancement des travaux de voirie			
	Rue Amédée Berque	60 000 €	50 000 €				
	Liaison douce Campus SNCF - liaison de Karl Marx + voie nouvelle coté Radio Londres + voie existante créée pour desservir le projet COREP	44 000 €	36 667 €				
	Carrefour Wilson/Leclerc	90 000 €	75 000 €				
Etudes éclairage public - Enfouissement des réseaux	Réseau REVE rue Blériot	50 000 €	41 667 €	Sur le 2ème semestre 2023			
	Rues Debussy/Malet/rte Toulouse	15 000 €	12 500 €				
SS-TOTAL Enfouissement		339 000 €	282 500 €		- €	- €	TOTAL
TOTAL		389 000 €	324 167 €		41 667 €	41 667 €	407 500 €
					80% FOND VERT		326 000 €
					AUTO-FINANCEMENT		81 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2334-42

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que ces travaux seront inscrits au budget primitif principal de 2023 ou prévus dans un plan pluriannuel de travaux

CONSIDÉRANT que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à ce fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales

DÉCIDE

Article 1 : De déposer en 2023 un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier et de fournir tout document complémentaire qui serait sollicité par les services de l'État.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, acte ou convention qui se rapporterait à l'attribution de cette aide financière.

Article 4 : De prévoir cette subvention sur le budget principal de la Ville de l'exercice 2023 Chapitre 13 - Article 1321.

VOTANTS : 35

POUR : 35

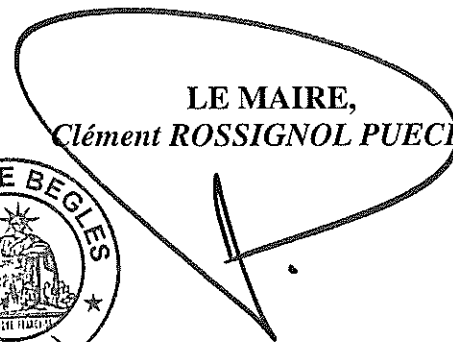
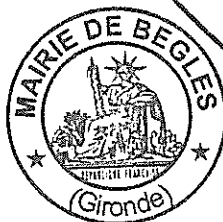
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023